

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR À L'ARC DES CÔTES D'ARMOR

présente son :

Equipe

Technique

Départementale

Qu'est-ce que l'ETD ?

Cette Équipe Technique Départementale est un pôle de formation, composé des jeunes Archers des Côtes d'Armor, ayant obtenu, lors de compétitions, des résultats remarquables, ou présentant un potentiel certain.

Ces jeunes Archers suivront des stages périodiques, dans le département.

Ces stages, encadrés par Gérard BÉJOT, formateur diplômé, ont pour objectif de parfaire leur technique du tir à l'arc.

Qui peut être sélectionné ?

Il faut avant tout que l'archer soit volontaire pour participer au programme.

C'est le Comité qui fixera les critères de sélection des Archers, avec l'avis consultatif du D.T.R.

Modalités de fonctionnement :

La mise en place de cette E.T.D, est un engagement contractuel de deux parties :

- ✚ Le Comité départemental.
- ✚ L'archer sélectionné, et son Club.

Cet engagement implique, pour le Comité Départemental, la prise en charge du soutien logistique des stages, ainsi que le financement des moyens didactiques et pédagogiques.

Aussi, l'Archer sélectionné doit se faire un devoir, une fois qu'il s'est engagé dans ce programme, de le suivre rigoureusement. Par respect, d'une part, pour l'animateur qui organise les sessions, et d'autre part pour le Comité départemental, qui fait l'effort financier

pour assurer le bon fonctionnement de ce programme.

Qui participera au programme ?

Cependant, il n'y aura pas que les archers sélectionnés qui seront impliqués dans le fonctionnement de cette E.T.D.

Chaque Compagnie ayant un ou plusieurs archers inscrits au programme devra désigner, en son sein, un référent.

Son rôle sera d'assister à certains stages, qui seront déterminés par l'animateur, afin de prendre connaissance des points techniques à faire travailler à ses Archers, dans les intervalles des stages.

Conclusion :

Ces indications font apparaître la nécessité fondamentale d'une motivation sincère de la part des Archers, car non seulement ils s'engagent eux-mêmes, mais engagent aussi, par voie de conséquence, un référent de leur Compagnie qui apportera son aide de façon bénévole.

Une réunion préparatoire avec toutes les parties prenantes, les Archers, leurs Parents, et les Référents, se tiendra le 19 juin, à 19 heures, à la Maison des Sports de Saint Briec, afin de définir le mode de fonctionnement de cette Équipe Départementale, et que chacun soit parfaitement informé de la portée des engagements pris.

Afin de préparer la réunion du 19 juin, il est demandé aux Clubs qui souhaitent présenter des postulants, d'en faire parvenir la liste, au secrétariat du CD, pour le 16 juin, au plus tard.